



MARCHE PUBLIC DE SERVICES

OPERATION :

Relocalisation du Centre national des arts plastiques à Pantin

OBJET DU MARCHE :

Nettoyage de fin de chantier

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Date : Juillet 2026

SOMMAIRE

ARTICLE I – RAPPEL CONCERNANT LES MODALITÉS DE RÉALISATION	4
1.1 – <i>Objet du marché</i>	4
1.2 – <i>Prestations confiées au titulaire</i>	4
ARTICLE II – CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION	5
2.1 – <i>Généralités sur les prestations attendues</i>	5
2.2 – <i>Planning des interventions</i>	5
3.1 – <i>Description du lieu</i>	6
ARTICLE III – DESCRIPTIF DES PRESTATIONS – LIEU DE VIE	6
3.2 – <i>Nettoyage des sols</i>	6
3.3 – <i>Nettoyage des réseaux en plafond et descentes verticales</i>	7
3.4 – <i>Nettoyage des éléments sanitaires</i>	7
3.5 – <i>Nettoyage des vitres</i>	7
ARTICLE IV – DESCRIPTIF DES PRESTATIONS –RESERVES	8
4.1 – <i>Description du lieu</i>	8
4.2 – <i>Nettoyage des sols</i>	8
4.3 – <i>Nettoyage des réseaux en plafond</i>	9
4.4 – <i>Nettoyage du flocage</i>	9
4.5 – <i>Nettoyage du mobilier</i>	9
ARTICLE V – DESCRIPTIF DES PRESTATIONS – GALERIE	11
5.1 – <i>Description du lieu</i>	11
5.2 – <i>Nettoyage des sols</i>	11
5.3 – <i>Nettoyage des réseaux en plafond</i>	11
5.4 – <i>Nettoyage des vitres</i>	11
ARTICLE VI – DESCRIPTIF DES PRESTATIONS – ESPACES EXTERIEURS	12
6.1 – <i>Description du lieu</i>	12
6.2 – <i>Evacuation des déchets</i>	12

Annexes

- Annexe 1 – Axonométrie
- Annexe 2 – Tableau des surfaces
- Annexe 3 – Implantation du mobilier
- Annexe 4 – Fiche technique du flocage
- Annexe 5 – Plan de masse
- Annexe 6 – Plans des réseaux (électricité, brouillard d'eau, CVCD)
- Annexe 7 – Plans des façades

ARTICLE I – RAPPEL CONCERNANT LES MODALITÉS DE RÉALISATION

1.1 – Objet du marché

Le présent marché est passé selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) est relatif au nettoyage de fin de chantier à la suite des travaux de relocalisation du Centre national des arts plastiques (CNAP) à Pantin (79/81 rue Cartier-Bresson, 93500 Pantin).

Le nettoyage concerne un bâtiment de stockage réhabilité, ainsi qu'une extension neuve à destination de bureaux, pour environ 33 000 m² SDP.

Cet équipement se compose de trois parties :

- Le lieu de vie, composé de bureaux non-accessibles au public et de locaux accessibles au public constituant un établissement recevant du public de 5ème catégorie de types S et Y ;
- Les réserves (aussi appelé entrepôt) qui contiendront des œuvres d'art de dimensions et matériaux très divers ;
- La galerie réalisée en façade « Est » des réserves, servant au déplacement des œuvres.

1.2 – Prestations confiées au titulaire

Les prestations confiées au titulaire suivent l'organisation spatiale de l'établissement et se décomposent de la façon suivante :

- Nettoyage du lieu de vie ;
- Nettoyage des réserves ;
- Nettoyage de la galerie ;
- Evacuation des déchets résiduels des espaces extérieurs.

Les contenus exacts de ces missions sont détaillés dans les articles qui suivent.

ARTICLE II – CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION

2.1 – Généralités sur les prestations attendues

Le titulaire devra adapter ses moyens, ses méthodes et son organisation aux exigences propres à chacun des espaces concernés par ce marché, tout en garantissant une prestation globale cohérente et conforme aux règles de l'art.

L'Entrepot / Les Réserves constituent une zone à exigence renforcée, pour laquelle un niveau de propreté assimilable à celui d'un environnement « muséal » est attendu. À ce titre, le titulaire devra assurer l'élimination exhaustive des poussières, résidus de chantier et contaminants sur l'ensemble des surfaces, y compris les réseaux en hauteur et dans les zones difficilement accessibles. Les procédés employés devront impérativement limiter la remise en suspension des poussières dans l'air. L'utilisation de matériels d'aspiration équipés de filtres à très haute efficacité (type HEPA ou équivalent) est requise, ainsi que le recours à des méthodes de nettoyage humide strictement maîtrisées.

Tout nettoyage « à grande eau » est proscrit afin d'éviter tout apport d'humidité incompatible avec la conservation des œuvres.

Les produits utilisés devront être non agressifs, sans résidus ni émanations susceptibles d'altérer les conditions de conservation. Une aspiration du flocage présent sur les poteaux et sous-dalles est attendue afin de supprimer la poussière qui a pu s'y déposer.

La galerie fera l'objet d'un nettoyage adapté à son usage de circulation des œuvres. La prestation portera principalement sur le nettoyage approfondi des sols afin de garantir l'absence de poussières, gravillons ou tout élément susceptible de nuire au déplacement des œuvres.

Le nettoyage des surfaces vitrées intérieures est également inclus. Les réseaux présents dans la galerie doivent aussi être nettoyés. Les méthodes employées devront rester compatibles avec la proximité immédiate des réserves et éviter toute dispersion de poussières vers celui-ci.

Le lieu de vie fera l'objet d'un nettoyage de fin de chantier conforme aux standards applicables aux locaux tertiaires et ERP de 5^e catégorie. Le titulaire devra assurer un nettoyage complet des sols, surfaces horizontales, réseaux, sanitaires et surfaces vitrées intérieures en vue d'une mise en service immédiate des locaux, sans exigence spécifique de type muséal.

Finalement, les espaces extérieurs devront être vidés de tout déchets résiduels afin de garantir une réception dans un environnement propre.

2.2 – Planning des interventions

Chaque bâtiment ayant plusieurs étages, il faut que le nettoyage de chaque étage soit envisagé en parallèle afin d'optimiser les délais proposés. Cela peut notamment impliquer la location de plusieurs équipements de ménage.

Chaque bâtiment doit également être nettoyé en parallèle.

Dans l'ensemble des zones, le titulaire devra organiser ses interventions de manière à éviter toute recontamination des espaces traités, notamment par la protection des zones nettoyées et la coordination avec les autres corps d'état.

La prestation de nettoyage sera la dernière avant réception, remise du bâtiment aux utilisateurs et mise en service.

Le calendrier prévisionnel est en annexe 1 du CCAP.

ARTICLE III – DESCRIPTIF DES PRESTATIONS – LIEU DE VIE

3.1 – LDV - Description du lieu

Le lieu de vie est constitué de cinq niveaux et d'un demi-niveau : SS, RDC, Mezzanine, R+1, R+2 et R+3.

L'axonométrie du bâtiment est dans l'annexe 1 du présent CCTP.



3.2 – LDV - Nettoyage des sols

Un nettoyage de l'ensemble des surfaces au sol doit être prévu, notamment le détournage des murs, cloisons et poteaux. L'espace contient des zones plus étroites qui doivent être également nettoyées.

Les revêtements de sol sont en béton, chape quartzée et carrelage. Les outils et produits de nettoyage utilisés devront être adaptés. (Pour mémoire : le lavage à grandes eaux est proscrit).

Le tableau des surfaces est dans l'annexe 2 du présent CCTP.

3.3 – LDV - Nettoyage des réseaux en plafond et descentes verticales

Les luminaires doivent être dépoussiérés.

Les réseaux apparents dans les couloirs (absence de faux plafond) doivent être dépoussiérés et nettoyés.

Dans la Salle des Commissions (R+2), les descentes verticales apparentes doivent être nettoyées. La hauteur sous plafond est de 7,80 mètres. Une nacelle doit être prévue.

Les plans des réseaux se trouvent dans l'annexe 6 du présent CCTP.

3.4 – LDV - Nettoyage des éléments sanitaires

Le lieu de vie contient 30 cabines sanitaires à nettoyer.

3.5 – LDV - Nettoyage des vitres

Le nettoyage des vitres n'est attendu que de l'intérieur.

Les plans des façades contenant les surfaces vitrées se trouvent dans l'annexe 7 du présent CCTP.

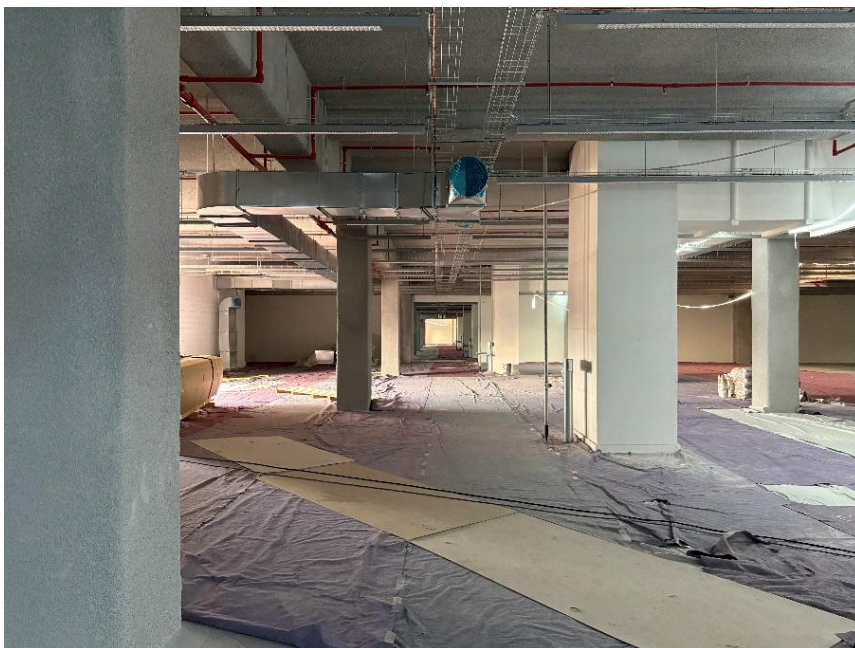
ARTICLE IV – DESCRIPTIF DES PRESTATIONS – ENTREPOT / RESERVES

4.1 – Entrepôt / Réserves - Description du lieu

Les réserves sont constituées de quatre niveaux, SS, RDC, R+1 et R+2.

Chaque étage est desservi par un monte-charge.

L'axonométrie du bâtiment est dans l'annexe 1 du présent CCTP.



4.2 – Entrepôt / Réserves - Nettoyage des sols

Un nettoyage de l'ensemble des surfaces au sol doit être prévu, notamment le détournage des murs, poteaux et mobiliers déjà présents. L'espace contient des zones plus étroites et d'accès difficile qui doivent être également nettoyées.

Les revêtements de sol sont en béton, chape quartzée et carrelage. Les outils et produits de nettoyage utilisés devront être adaptés. (Pour mémoire : le lavage à grandes eaux est proscrit).

Le nettoyage devra permettre d'obtenir des sols exempts de poussières, résidus de chantier et traces, sans remise en suspension de particules. Les procédés employés devront limiter strictement la dispersion de poussières dans l'air.

L'humidité appliquée sur le sol doit être aspirée immédiatement après afin de ne pas générer un taux d'humidité trop important. En effet, les réserves ayant pour vocation d'accueillir des œuvres d'art, le niveau d'humidité doit être extrêmement contrôlé.

Le tableau des surfaces est dans l'annexe 2 du présent CCTP.

4.3 – Entrepôt / Réserves - Nettoyage des réseaux en plafond

Trois types de réseaux peuvent être retrouvés : les gaines de soufflage, les chemins de câble pour luminaires et le réseau de brumisation.

Tous les réseaux en plafond sont apparents et doivent être dépoussiérés. Le nettoyage devra permettre d'obtenir une absence de poussière visible sur les réseaux. L'intervention doit prévenir tout risque de relargage de poussières.

Il est possible d'utiliser une nacelle pour accéder à ces zones.

Les plans des réseaux se trouvent dans l'annexe 6 du présent CCTP.

4.4 – Entrepôt / Réserves - Nettoyage du flocage

De nombreux éléments structurels (poutres, poteaux, sous-dalles en plafond) sont recouverts d'un flocage coupe-feu pâteux.

Il est impératif de le nettoyer afin qu'il ne génère aucune poussière post nettoyage. Le nettoyage devra être réalisé sans altération du flocage ni remise en suspension de particules. Le nettoyage humide est proscrit en raison de la composition pâteuse du flocage.

A titre indicatif, il est possible d'utiliser une méthode d'aspiration avec filtres HEPA (High Efficiency Particulate Absorbing Filter).

La référence produit du flocage est donnée en annexe 4 du présent CCTP.

4.5 – Entrepôt / Réserves - Nettoyage du mobilier

L'ensemble des éléments de mobilier ouverts doivent être dépoussiérés et nettoyés. Les surfaces doivent être exemptes de poussière et traces. Les produits utilisés doivent être compatibles avec les matériaux.

Les types de mobiliers présents sur site sont les suivants :



Rack à palettes simple ou double avec 3 niveaux de caillebotis filaire



Mi-lourds (45x120x300)



Râteliers



Cantilever



Meubles à plans



Armoire vitrée



Grilles à tableaux coulissantes



Grilles à tableaux fixes

L'implantation des mobiliers se trouve en annexe 3 du présent CCTP.

ARTICLE V – DESCRIPTIF DES PRESTATIONS - GALERIE

5.1 – Galerie - Description du lieu

La galerie est constituée de trois niveaux, RDC, R+1 et R+2.

L'axonométrie du bâtiment est dans l'annexe 1 du présent CCTP.



5.2 – Galerie - Nettoyage des sols

Un nettoyage de l'ensemble de surfaces au sol doit être prévu, notamment le détournage des murs et des poteaux.

Les revêtements de sol sont en béton, chape quartzée. Les outils et produits de nettoyage utilisés devront être adaptés. (Pour mémoire : le lavage à grandes eaux est proscrit).

Le tableau des surfaces est dans l'annexe 2 du présent CCTP.

5.3 – Galerie - Nettoyage des réseaux en plafond

Les réseaux apparents dans les couloirs (absence de faux plafond) doivent être dépoussiérés et nettoyés.

Les plans des réseaux se trouvent dans l'annexe 6 du présent CCTP.

5.4 – Galerie - Nettoyage des vitres

Le nettoyage des vitres n'est attendu que de l'intérieur.

Les plans des façades contenant les surfaces vitrées se trouvent dans l'annexe 7 du présent CCTP.

ARTICLE VI – DESCRIPTIF DES PRESTATIONS – ESPACES EXTERIEURS

6.1 – Extérieurs - Description du lieu

Le plan de masse est dans l'annexe 5 du présent CCTP.

6.2 – Extérieurs - Evacuation des déchets

L'ensemble des déchets de chantier aura été préalablement évacué. Cependant, des déchets résiduels sont à attendre (mégots de cigarette, gobelet, bouteille vide, morceau de plâtre, etc.). Une évacuation fine de ces derniers déchets résiduels est attendue dans le cadre de ce marché.

A l'issue de la prestation, aucun déchet ne doit être retrouvé sur les espaces extérieurs.